



Quel recours pour une fuite d'eau exorbitante

Par **HUMBERT**, le **09/06/2008** à **13:19**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison qui fait partie d'un lotissement avec place commune. La place est en co-propriété et le compteur d'eau est général pour 8 maisons. Chaque maison dispose d'un compteur mais seul le compteur général est reconnu par la Compagnie des eaux, de plus c'est la co propriété qui est reconnue.

J'ai eu une fuite d'eau en juin 2007 avant mon compteur individuel. hier j'ai reçu la facture globale ainsi que ma participation suivant l'indication de mon compteur : 2 000 m3 d'eau enseveli pendant la fuite d'où un montant exorbitant à régler pour demain : 4000 E. D'où mon désarroi. J'avais signalé à la compagnie cette fuite et leur avait demandé une réduction, cependant la co-propriété ayant déjà bénéficié de plusieurs dédommagement pour la place commune ,n'a pas voulu me dédommager personnellement. Que puis faire , Merci pour vos conseils

Par **gloran**, le **10/06/2008** à **13:52**

A vérifier, mais je pense que si vous aviez signalé la fuite préalablement (par recommandé AR j'espère ! il n'y a que ça de vrai !) vous êtes couverte pour contester la facture.